

Séance du 29 mai 2024

Délibération n° 2024/40

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Chauché et la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts - Bagatelle

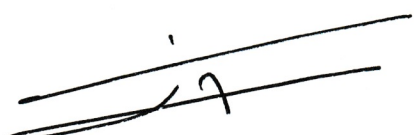
Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de logements approuvée par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune de Chauché, la Communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - Les Essarts et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de logements - secteur Bagatelle,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

<p>Le Président du Conseil d'administration</p>  <p>Valentin JOSSE</p>	<p>Préfecture de la Vendée Reçu en Préfecture DCPAT</p> <p>Le 07 JUIN 2024</p> <p>COURRIER ARRIVÉ LE</p>
---	--